Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_082-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_082

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Nadège LE FLOCH

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_082-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_082

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Mission locale du Pays de Vitré

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33 qui dispose que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;
Vu les statuts de l'association Mission locale du Pays de Vitré dont le siège est situé 9 place du Champ de Foire à Vitré ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal de Vitré en date du 15 mars 2026 et son installation le 20 mars 2026 ;

Considérant que l'activité de la Mission locale du Pays de Vitré est d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à surmonter les obstacles dans leur insertion professionnelle et sociale ;

Considérant qu'en lien avec ses partenaires, la Mission locale du Pays de Vitré apporte des réponses adaptées aux questions de cette jeune population dans les domaines de l'emploi, de la formation, du logement, du transport et de la santé ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du conseil municipal eu sein du conseil d'administration de la Mission locale du pays de Vitré ;

Considérant les candidatures de Monsieur Emmanuel COUVERT (titulaire) et Madame Christine HEUDE (suppléante) ;

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Emmanuel COUVERT comme représentant titulaire et Madame Christine HEUDE comme représentante suppléante de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'association Mission locale du Pays de Vitré.

Madame Nadège Le Floch quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Il est procédé au vote :
Abstention : 1
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 30
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.